



licenciement + huissier , que faire

Par **lepakal**, le **14/11/2009** à **14:19**

bonjour,

j'ai été licencié le 27/12/2007 pour inaptitude physique à mon poste de travail. La médecine du travail m'a mis en "inaptitude".

Mon patron m'a donc licencié mais il m'avait prêté de l'argent.

et me réclame donc maintenant 2 ans après cette somme alors qu'un accord verbal avec mon ancien employeur et moi ainsi que mon délégué syndical qui était présent nous étions mis d'accord pour faire quitte.

J'ai donc été licencié sans avoir touché aucune indemnité de licenciement et mon employeur ne m'a pas payé le mois de novembre 2007 car il m'a renvoyé chez moi tous les matins prétextant 'qu'aucun poste n'était disponible vu mon incapacité'

mais en fait le patron m'avait déjà remplacé, et a dit qu'il n'y avait aucun poste à créer pour moi dans la société. Après être passé devant les prud'hommes j'ai gagné et nous avons fait quitte.

mais avant hier je reçois une lettre des huissiers qui me réclame la somme dû.

comment faire pour que mon ex-employeur me règle mes indemnités de l'époque et que moi je lui règle le restant car je veux le rembourser mais je veux qu'il me rende ce qu'il me doit, soit 1 mois de salaire + les indemnités de licenciements.